Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2689-DE

Séance du Conseil municipal du 02 juin 2026

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	33	2	0

Affichage : 03 juin 2026

Secrétaire de séance : **Bruno BOURDIN**

L'an deux mille vingt six, le 02 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX.

Étaient représentés :
Malika DEMIK donne pouvoir à Nathalie BAPTISTE, Ahmed TAOUSSI donne pouvoir à Marie-Christine MIGALI.

DEL26/89 – REFUGE MUNICIPAL – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF DE VIERZON DANS LE CADRE DE L'INCLUSION DE JEUNES PRÉSENTANT UN HANDICAP

Rapporteur : Elie-Yonah RICOU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant que l'Institut Médico-Éducatif (IME) de Vierzon accompagne des jeunes présentant un handicap dans leur parcours éducatif, social et d'autonomie,

Considérant la volonté de la Ville de développer des partenariats favorisant l'inclusion, la participation citoyenne et le lien social des jeunes en situation de handicap,

Considérant que le service prévention et tranquillité publique – refuge animalier souhaite mettre en œuvre des actions à vocation éducative, sociale et inclusive autour de la protection animale,

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2689-DE

Considérant que le partenariat précédemment engagé entre le refuge municipal de la ville de Vierzon et l'Institut Médico-Éducatif (IME) de Vierzon, ayant permis de développer des actions favorisant l'inclusion sociale, l'autonomie et la participation de jeunes en situation de handicap, est arrivé à son terme et qu'il convient de le renouveler,

Considérant qu'en accord avec l'Institut Médico-Éducatif de Vierzon, le refuge municipal accueillera, les jeudis après-midis, à raison d'une fois par mois voire toutes les trois semaines, un groupe de cinq jeunes maximum, accompagné d'éducateurs spécialisés, afin de participer à différentes activités auprès des chiens du refuge, notamment les promenades, les temps de jeu, le brossage, le toilettage et le nourrissage des animaux, sous l'encadrement d'un agent du refuge, dans un objectif de sociabilisation, d'entraide et d'inclusion sociale,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Politique contractuelles et Personnel en date du 20 mai 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

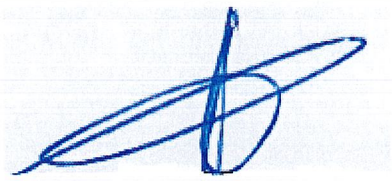
DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Vierzon et l'IME de Vierzon,
- d'autoriser le Maire ou l'adjointe déléguée à signer la convention et tout document afférent,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire





Bruno BOURDIN — Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 03 juin 2026